

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIÈGE
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	47	31	38

N° 196/2017

OBJET : Convention d'objectifs et de financement pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfants

L'an deux mille dix-sept et le 12 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 06 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA,

Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Serge DEMANGE, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : René AZEMA donne procuration à Danielle TENSA, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Pierrette HENDRICK à Anne FIGUEROA, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Serge DEMANDE, René MARCHAND à Bernard TISSEIRE, Joëlle TEISSIER à Wilfrid PASQUET.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, René PACHER, Alain RIVELLA.

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Carole LAFUSTE, Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la CCLA est gestionnaire d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

- multiaccueil L'Oustalet à Miremont
- microcrèche Lé Cantounet à Cintegabelle
- multiaccueil Les Pitchounets à Auterive (ouverture prévue en septembre 2017)

Ces établissements sont en partie financés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la prestation de service unique, contractualisée par la convention d'objectifs et de financement. La précédente convention est arrivée à terme le 31 décembre 2016.

Le montant de la prestation se calcule comme suit :

[(66% du minimum entre le barème PS et le prix de revient par heure réalisée) X (total heures ouvrant droit) – (total des participations familiales facturées X (heures ouvrant droit/heures facturées)) X taux de ressortissants du régime général] + [(3 heures de concertation X nombre de places) X 66% du minimum entre le barème PS et le prix de revient par heure réalisée X taux de ressortissants du régime général]

Il convient de signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF afin de poursuivre le partenariat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour l'ensemble des EAJE dont la CCLA est gestionnaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions pour l'ensemble des EAJE dont la CCLA est gestionnaire et tous documents relatifs à ces dossiers

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS